



Strasbourg, le 29 novembre 2011

CDL-EL-OJ (2011)004ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

39^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 15 décembre 2011 à 10h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat informera le Conseil sur les points suivants :

- le suivi de l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur l'élection des députés du peuple de l'Ukraine ([CDL-AD\(2011\)037](#)), et notamment la visite effectuée en Ukraine par une délégation de la Commission de Venise le 31 octobre 2011 ;
- l'assistance aux missions d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire en Bulgarie (23 octobre 2011) et au Kirghizistan (30 octobre 2011) ;
- la participation à la réunion extraordinaire de l'Union Interaméricaine des organismes électoraux (UNIORE), qui s'est tenue à l'occasion du vingtième anniversaire de cette organisation (Mexico, 10-11 novembre 2011) ;
- la participation à la Table ronde sur la législation électorale du Tadjikistan (Douchanbé, 22-23 novembre 2011) ;
- la participation à un atelier sur les derniers amendements au code électoral de l'Arménie (Erevan, 12-13 décembre 2011) ;
- la participation à la réunion de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire (Paris, 14 décembre 2011), sur la question des mesures pour améliorer le caractère démocratique des élections dans les pays membres du Conseil de l'Europe.

3. Albanie

Suite à la demande, par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, d'un avis sur les amendements à apporter à la législation et à la pratique électorales en Albanie à la lumière de l'expérience récente, la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ont préparé un projet d'avis conjoint sur le droit électoral et la pratique électorale en Albanie, sur la base des commentaires de MM. van Dijk, Kask, Konrad Olszewski (expert, Pologne) et de Mme Marianna Skopa (experte, OSCE/BIDDH) ([CDL\(2011\)093](#); voir le code électoral, [CDL-REF\(2011\)038](#)). Ce projet est soumis au Conseil pour adoption. Le Conseil sera informé de la visite d'une délégation de la Commission de Venise en Albanie.

4. Géorgie

Le 12 septembre 2011, M. Mikheil Machavariani, premier vice-président du Parlement de la Géorgie, a demandé l'avis de la Commission de Venise sur le projet de code électoral de la Géorgie (voir maintenant le projet révisé, [CDL-REF\(2011\)044rev](#)). La Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ont préparé un projet d'avis conjoint, sur la base des commentaires de MM. Gonzalez Oropeza, Hamilton, Jaklic et Jessie Pilgrim (expert, OSCE/BIDDH) ([CDL\(2011\)094](#)). Ce projet est soumis au Conseil pour adoption. Le Conseil sera informé de la visite d'une délégation de la Commission de Venise en Géorgie.

5. Déclaration interprétative du Code de bonne conduite en matière électorale sur la participation des personnes handicapées aux élections

Le Conseil des élections démocratiques, lors de sa 34^e réunion, et la Commission de Venise, à sa 84^e session plénière (octobre 2010), ont adopté une Déclaration sur la participation aux élections des personnes handicapées ([CDL-AD\(2010\)036](#)).

Une version révisée, tenant compte des travaux récents du Comité d'experts sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (CAHPAH-PPL), a été discutée au Conseil et à la Commission de Venise en juin 2011 ([CDL\(2011\)041](#)).

Suite à l'adoption par de la Recommandation [CM/Rec\(2011\)14](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique, une nouvelle version de la déclaration interprétative a été préparée [CDL\(2011\)041rev](#)). Elle est soumise au Conseil pour adoption.

6. Coopération avec l'Afrique du Nord

Le secrétariat informera le Conseil de la coopération de la Commission de Venise avec l'Afrique du Nord, et notamment de l'assistance juridique aux missions d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire en Tunisie (23 octobre 2011) et au Maroc (25 novembre 2011).

7. Activités futures

Le secrétariat informera le Conseil des activités futures prévues, notamment de l'étude sur l'abus des ressources administratives.

8. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

9. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi 15 mars 2012 à 10 h.